

NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN
DE LAY****Avancement de grade B 2026****Grade d'avancement :** Technicien principal de 2ème classe (100% des postes à pourvoir)

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. SALAZARD DENIS 06741 MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN DE LAY MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN DE LAY	Technicien Catégorie B - Groupe hiérarchique 3 Temps complet Depuis le 01-05-2020 (anc. 5 A 8 M)	Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 01-11-2025	<input checked="" type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non		01-01-2026 01/06/26



M^{me} le Maire,
Dominique GEAY

A Saint-Symphorien-de-Lay
Le 26 mars 2026.

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité